

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

ACQUISITION AMIABLE DES PARCELLES AGRICOLES (A1) CADASTRÉES K317, K319, K321 D'UNE SUPERFICIE DE 9 777M² SISE « LE BUISSON GAYET » APPARTENANT A M. GUILLORY ROBERT ET MME GUILLORY DOMINIQUE

N°2026-026

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 2 Avril 2026 à 20h00, sous la présidence de M. Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 28

M. Jérôme CAUËT, Mme Sandrine BOËTE, M. Patrick MOUCHELIN, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, M. Gilles GUILLAUME, Mme Arlette BOURDELOT, Mme Véronique MILELLI, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, Mme Laurence AMICHAUX, M. Philippe PRAS, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, Mme Virginie DA CRUZ, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Nathalie DEGUEN, M. Frédérick BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

28 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 1

Mme Sandrine COFFINET à M. Enzo SODANO

Absent.e : 0

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Arlette BOURDELOT a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Enzo SODANO

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'un accord amiable a été trouvé avec les propriétaires, Monsieur Guillory Robert et Madame Guillory Dominique de céder à la commune les parcelles cadastrées d'une superficie totale de 9 777 m² listées ci-dessous, au prix de 1 € le m², soit un montant total de 9 777 €, sises « Le Buisson Gayet » (cf. Plan cadastral ci-joint) :

- K317 d'une superficie de 3 150 m²
- K319 d'une superficie de 3 352 m²
- K321 d'une superficie de 3 275 m²

CONSIDERANT la volonté de la commune de protéger les terres agricoles ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition les parcelles cadastrées K317, K319, K321 appartenant à Monsieur Guillory Robert et Madame Guillory Dominique sise « Le Buisson Gayet » d'une superficie totale de 9 777 m² au prix d'1€ du m², soit un montant total de 9 777 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
Jérôme CAUËT**

